

*jamais eue.* Mais d'abord (répond Mr. de la Condamine) il n'est point vrai que la petite Vérole inoculée soit cruelle : *Une incision qui effleure à peine la peau, & qu'on peut réduire à une simple piqure, une fièvre légère, suivie de quelques symptômes qui durent à peine vingt-quatre heures, ne font pas une maladie cruelle.* En second lieu, *une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cents, peut-être pas un sur mille, peut-elle se nommer dangereuse ?* Troisièmement, on ne donne point cette maladie à celui qui ne l'auroit pas eue, *puisqu'il n'y a que ceux qui en sont susceptibles, qui la contractent par inoculation, comme toutes les expériences l'ont prouvé.* Celui qui n'a point en lui le germe de la petite Vérole, en sera quitte pour une opération moins douloureuse qu'une saignée . . . & il se verra délivré pour toujours des inquiétudes & des transes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore eu cette maladie &c. Ce qui acheve d'anéantir l'objection, c'est la comparaison suivie, exacte, détaillée des risques qu'entraînent les deux espèces de petite Vérole. La naturelle fait périr tout au moins la dixième partie du Genre-humain : cela est démontré par des faits constans. L'inoculée n'en détruit peut-être pas la millième partie : c'est ce que nous apprennent les dernières & les meilleures expériences. *La nature nous décimoit (dit l'Auteur) l'Art nous millésime :* Concluez d'après cette vérité.

### III. PARTIE. *Conséquences & réflexions.*

Mr. Hecquet disoit, il y a trente ans, que l'inoculation de la petite Vérole n'est qu'un remède de bonne femme, un remède qui n'a pas fait